



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***21146780***Déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise
de Liège division Marche-en-Famenne

le 08/12/2021

Le Greffier
Greffe

N° d'entreprise : 0466 218 721

Nom

(en entier) : **INDUSTRIAL RECYCLERS HOLDING**(en abrégé) : **I.R.H.**Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Parc Industriel - Dochamps, 5 à 6960 MANHAY****Objet de l'acte : Renouvellement du mandat du Commissaire**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/10/2021 nomme en tant que commissaire, la SRL 3R, Leboutte & Co agréée auprès de l'I.R.E. sous le numéro B00313 et ayant son siège social Boulevard Emile de Laveleye, 203 à 4020 Liège, pour un terme de trois ans échéant à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024. Celle-ci sera représentée par Monsieur RAHIER Samuel agréé auprès de l'I.R.E. sous le numéro A02210.

L'Assemblée Générale désigne comme mandataire spécial la SRL VJP Experts Comptables, représentée par un de ses associés, ayant son siège Voie de l'Ardenne n° 12 à 4053 EMBOURG, et inscrite auprès de la BCE n° 0880.440.393, avec pouvoir de subdélégation, afin de pourvoir aux formalités prévues par le Code des Sociétés et Associations, relatives aux dépôts auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent et à la publication aux Annexes du Moniteur belge des décisions prises. De plus, l'Assemblée Générale charge la SRL VJP Experts Comptables d'effectuer toutes autres formalités de publicités qui n'émaneraient pas du Code des Sociétés et Associations (registre UBO, eStox). La SRL VJP Experts Comptables ne prend aucune décision à ce sujet, mais se limite à une assistance technique relative aux formalités administratives de dépôt au greffe résultant des décisions prises.

Un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/10/2021 est joint à la présente publication.

Industrial Recyclers Holding,
Représentée par
Monsieur Marc PARTHOENS

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/12/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).